

Désimperméabilisation, Renaturation et Végétalisation

Livret des Partenaires Ressources

RÉALISÉ PAR LE PETR CENTRE OUEST AVEYRON
EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES



SEPTEMBRE 2023

Syndicat Mixte du Célé - Lot Médian



Syndicat du bassin
Célé - Lot médian

Syndicat Mixte du Lot Dourdou



Syndicat Mixte Lot Dourdou

Syndicat Mixte du Bassin
Versant Aveyron Amont



Aveyron amont
CONTRAT DE RIVIERE
SYNDICAT MIXTE

EPAGE du Bassin du Viour



Les Bassins Versants

- Aveyron amont
- Aveyron aval
- Célé
- Cérou
- Lot amont
- Lot du Dourdou au Célé
- Tarn - Dourdou - Rance
- Tarn - Rance - Sarlan
- Viour

Syndicat Mixte Sorgues

Dourdou Rance



TARN SORGUES
DOURDOU RANCE
SYNDICAT MIXTE DE BASSIN VERSANT



Occitanie
Biodiversité
Agence régionale



12 Aveyron
c.a.u.e.
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



Conservatoire
d'espaces naturels
Occitanie



ROUERGUE



Centre Ouest
Aveyron
Terre d'équilibre

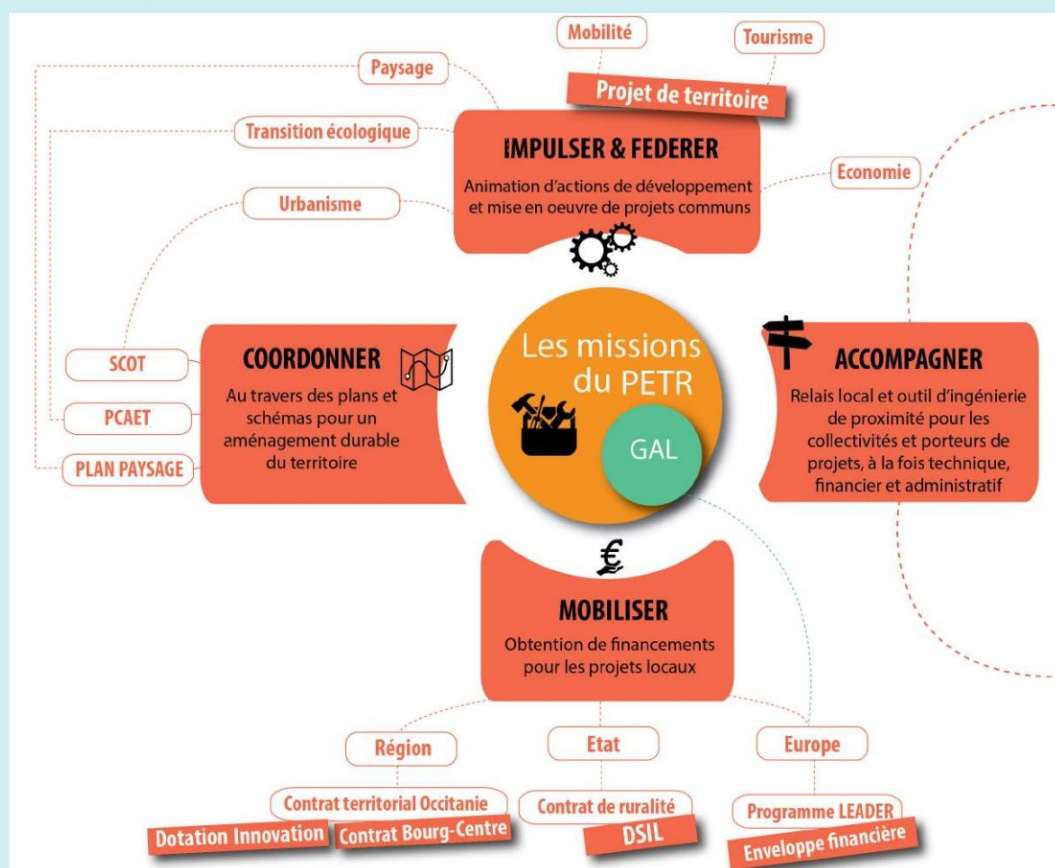
Association Bassin Tarn Aveyron



Bassin versant
TARN
AVEYRON



Principales missions de la structure



Comment je peux accompagner votre projet ? Quelle plus-value à me solliciter ?

- Optimisation des financements et aides au montage de dossiers de subvention
- Mobilisation des acteurs ressources, fédération et cohérence autour d'un projet
- Vigilance sur la cohérence du projet avec les démarches territoriales et les projets portés par ailleurs (Projet de Territoire, Plan Paysage, SCOT et PLUi...)

Contact

Annick Javourez - developpement@petr-centreouestaveyron.fr -
05 65 73 61 70



Syndicat mixte Lot Dourdou

Périmètre d'intervention

Bassin Lot amont et Dourdou de Conques - 2 982 km²
14 EPCI adhérents pour 121 communes

Principales missions de la structure

Le Syndicat mixte Lot Dourdou exerce la compétence GEMAPI pour le compte de ses collectivités adhérentes.

Il intervient également sur :

- **le SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : outil de planification élaboré par l'ensemble des parties prenantes, il vise à garantir une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour la satisfaction des usages et la préservation des Milieux. Parallèlement, un contrat de rivière a été ratifié par l'ensemble des parties prenantes permettant la mise en oeuvre effective des actions du SAGE;
- **les PPG** (Plans Pluriannuels de Gestion) : pour la mise en oeuvre de certaines de ces actions, le projet de SAGE préconise la réalisation de PPG des cours d'eau. Outils opérationnels, concertés et déclarés d'intérêt général, ils visent : la surveillance et l'entretien préventif de la végétation des berges, la réalisation de travaux liés directement à la protection et valorisation des milieux aquatiques, des actions de conseils techniques, réglementaires et financiers gratuites auprès des élus locaux, des riverains et des usagers demandeurs.

Comment je peux accompagner votre projet ? Quelle plus-value à me solliciter ?

Conseil et accompagnement techniques, retours d'expériences d'autres collectivités ayant mené un projet ou réalisé des travaux similaires.

Contact

Guillaume Canar - g.canar@smlld.fr - 04 66 31 96 69 - 06 31 24 71 47



**Syndicat du bassin
Célé - Lot médian**

Syndicat mixte Célé - Lot médian

Périmètre d'intervention

Bassin Célé - Lot médian - 2 326 km²
10 EPCI adhérents pour 174 communes

Principales missions de la structure

Mettre en œuvre la compétence GEMAPI pour le compte des 10 communautés de communes et d'agglomération de son territoire :

- aménagement des bassins versants ;
- entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- défense contre les inondations et contre la mer ;
- protection et restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

Porter des outils de gestion intégrée sur les bassins du Célé et du Lot médian :

- anime le SAGE et le contrat de rivière Célé ;
- assure un suivi de la qualité de l'eau ;
- accompagne les exploitants agricoles via les plans d'actions territoriaux agricoles, les programmes de gestion des zones humides ;
- poursuit la gestion et la création d'aires d'embarquement, haltes nautiques et équipements pour la pratique du canoë-kayak.

Comment je peux accompagner votre projet ? Quelle plus-value à me solliciter ?

Le Syndicat, lors de la mise en place de ses actions, prend en considération les enjeux de désimperméabilisation associés au projet de renaturation et ou de prévention des inondations.

Le Syndicat peut également accompagner (recherche de subventions, appui technique, ...) les collectivités de son territoire.

Exemples de projets : réouverture du Riou Viou à Auzits, renaturation du Riou Mort à Viviez, appel à projets zones humides, haies, ...

Contact

riviere@celelotmedian.com - 05 65 11 47 65



Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A)

Périmètre d'intervention

Bassin Versant Aveyron Amont -1560 km²
14 EPCI pour 83 communes

Principales missions de la structure

Missions liées à la compétence GEMAPI : Aménagement des bassins versants, Entretien et aménagement des milieux aquatiques, Prévention des inondations, Protection et restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines

Missions liées à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques : Animation des démarches de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques (contrat de rivière...), Suivis qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau, Communication et sensibilisation concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, Mise en valeur de la vallée de l'Aveyron

Comment je peux accompagner votre projet ? Quelle plus-value à me solliciter ?

- Appui technique dès lors que le projet de désimperméabilisation concourt à la préservation des milieux aquatiques et à la prévention des inondations
- Appui à la mobilisation des acteurs ressources, fédération et cohérence autour d'un projet
- Appui à l'optimisation des financements et aides au montage de dossier subvention

Exemple de réalisation : appui auprès d'Ouest Aveyron Communauté et de la commune de Villefranche de Rouergue concernant le projet de désimperméabilisation de la place Fontanges et de renaturation du ruisseau adjacent du Notre-Dame

Contact

contact@aveyronamont.fr - 05 65 63 58 21



**Etablissement Public
d'Aménagement et de
Gestion des Eaux du bassin
versant du Viaur**

Périmètre d'intervention

Bassin versant du Viaur - 1561 km²
14 EPCI pour 85 communes et 5 syndicats d'AEPE

Principales missions de la structure

Gestion du grand cycle de l'eau et des milieux aquatiques associés sur le bassin versant du Viaur :

- Compétence GEMAPI et maîtrise d'ouvrage associée
- Animation du SAGE et du Contrat de rivière
- Programme de travaux en rivière : Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)
- Milieux et zones humides : Animation Natura2000 et CATZH Viaur
- Gestion quantitative et qualitative ressource en eau et milieux aquatiques
- Accompagnement des agriculteurs : opération AgriViaur et des Programmes d'Actions Territoriaux (PAT)
- Accompagnement sur la gouvernance Assainissement, AEP et Pluvial

**Comment je peux accompagner votre projet ?
Quelle plus-value à me solliciter ?**

- Appui technique (ruissellement, écoulement et infiltration, dimensionnement hydraulique, climat, impact sur les milieux, trames verte et bleue, ...)
- Retours d'expérience sur le territoire et au-delà
- Lien Eau - Urbanisme, orientation et appui réglementaire
- Communication, panneaux, travail avec les écoles, animation
- Accompagnement au montage des dossiers, lien avec l'AEAG

Contact

Erwan Cabon - erwan.cabon@epage-viaur.com - 06 65 71 12 64

Périmètre d'intervention

Bassin versant du Tarn (médián), Sorgues, Dourdou, Rance - 1 794 km²
9 EPCI adhérents pour 73 communes

Principales missions de la structure

Le Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance exerce la compétence GEMAPI et des compétences complémentaires assurées au titre de l'intérêt général sur les bassins versants de son territoire.

Exemples d'actions menées :

- travaux d'entretien de la ripisylve (retrait des embâcles, recépage, coupe sélective, lutte contre les espèces exotiques envahissantes,...)
- travaux d'aménagement et de renaturation des cours d'eau (création d'une zone d'expansion naturelle des crues,...)
- préservation et restauration des zones humides
- prévention des inondations (mise en place de repères de crues, diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti,...)
- études de connaissance (études hydromorphologiques, participation aux inventaires faune/flore,...)
- appui et mise en place d'actions favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols (programme de plantations de haies, lutte contre l'érosion des sols, ...)
- actions de sensibilisation des scolaires
- actions de sensibilisation des élus et du grand public (ateliers de territoire, infos baignades, formations des riverains, valorisation des sites à fort intérêt environnemental...)

Comment je peux accompagner votre projet ? Quelle plus-value à me solliciter ?

- Appui technique dès lors que le projet de désimperméabilisation concourt à la préservation des milieux aquatiques et à la prévention des inondations ;
- Appui à la mobilisation des acteurs ressources, fédération et cohérence autour du projet ;
- Appui à l'optimisation des financements et aide au montage de dossier de subvention.

Contact

contact@tsdr.fr - 05 65 49 38 50

Principales missions de la structure

Promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage à travers des missions de service public :

- **Conseiller** les particuliers, les administrations, **et accompagner** les collectivités sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement en intégrant les problématiques environnementales liées aux aménagements d'espaces publics et aux constructions.
- **Sensibiliser** tous les publics aux enjeux actuels dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage (sites web, expositions, visites de réalisations, ateliers, débats, émissions de radio, fiches, livrets thématiques...)
- **Former et Informer** : élus, professionnels, agents des collectivités territoriales, étudiants, enseignants... (avec l'ADM, la DSDEN, l'Union Régionale des C.A.U.E. d'Occitanie, l'Agence de l'Eau...)

Comment je peux accompagner votre projet ? Quelle plus-value à me solliciter ?

- Accompagnement des élus par une équipe pluridisciplinaire pour un projet adapté à leurs objectifs et aux lieux dans lesquels il s'inscrit (réflexion, analyse et préconisations, intégrant les problématiques liées aux pratiques sociales, aux enjeux environnementaux et à l'économie de projet). Le C.A.U.E. vous accompagne pour la consultation et l'analyse de candidatures appropriées à ces projets.
- Sensibilisation élargie aux enjeux environnementaux lors des rencontres avec les élus communaux sur le terrain.
- Production de fiches dédiées dont "des sols vivants, désimperméabiliser pour rétablir le cycle naturel de l'eau, lutter contre l'artificialisation des sols".

Le C.A.U.E propose aussi:

- des interventions en milieu scolaire ou auprès de jeunes pour la co-construction d'un projet d'aménagement de cours d'écoles ou de lieux fréquentés par les jeunes avec désimperméabilisation, ombrage, végétalisation ;
- des visites de réalisations, des retours d'expériences, des témoignages d'élus et de maîtres d'œuvre, intégrant ces enjeux ;
- un lieu de documentation et de ressources (ouvrages et revues spécialisées, édition de fiches pratiques, livrets thématiques, expositions..).

Contact

Vincent Lherm directeur adjoint / architecte
caue@caueaveyron.fr - 05 65 68 66 45



Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue

Périmètre d'intervention

Département de l'Aveyron

Principales missions de la structure

Facilitateur d'actions communes en territoires pour accélérer la transition écologique au travers de trois axes principaux :

- **Informé, sensibiliser et mobiliser** tous les publics ;
- **Accompagner et conseiller** les territoires et leurs acteurs dans la mise en œuvre de projets environnementaux ;
- **Faciliter les dynamiques de mise en réseau** des acteurs de l'éducation à l'environnement et de la transition écologique.

Comment je peux accompagner votre projet ? Quelle plus-value à me solliciter ?

- Par des animations ponctuelles : protocoles de suivi de la biodiversité, les cycles de l'eau et le changement climatique, le sol vivant, les continuités écologiques, les pollinisateurs, la qualité de l'air (avant et après), le jardin, l'accueil de la biodiversité (petits aménagements) etc ;
- En faisant le lien entre l'enfant et la nature dans son quotidien en traduisant aussi leurs besoins ;
- En créant des supports pédagogiques divers (panneaux, livrets, vidéos, etc) (possible de le faire avec des classes) pour sensibiliser les habitants et expliquer les aménagements ;
- En contribuant à l'accompagnement avec d'autres structures, sur toute la durée du projet et en facilitant les synergies multi-acteurs.

Contact

Elsa Marangoni - cpie-rouergue.rodez@wanadoo.fr

05 65 42 18 17

Périmètre d'intervention

Région Occitanie

Principales missions de la structure

Association loi 1901, créée en 2020 par la fusion entre les CEN de Languedoc-Roussillon, de Lozère et de Midi-Pyrénées. Son objet associatif est la préservation d'espaces naturels et semi-naturels de la région, notamment à travers les 5 axes suivants :

Connaître : acquérir des connaissances sur la biodiversité par la réalisation d'inventaires et d'expertises, et le partage de ces connaissances pour la détermination de priorités d'intervention auprès de ses partenaires ;

Protéger : par la maîtrise foncière ou d'usage de terrains publics ou privés par l'acquisition, la location ou convention de sites naturels ;

Gérer : par la mise en place d'une gestion durable de sites ainsi que la mise en œuvre d'opérations spécifiques adaptées, en régie ou déléguées, définies par un plan de gestion et bénéficiant d'un suivi scientifique ;

Valoriser : par des aménagements pour l'accueil du public, l'organisation de visites, de conférences, d'actions en milieu scolaire, et de publications pour contribuer à l'éducation à l'environnement et au développement durable ;

Accompagner les politiques publiques en faveur de la biodiversité.

Comment je peux accompagner votre projet ? Quelle plus-value à me solliciter ?

Le CEN peut accompagner la collectivité en ce qui concerne l'évolution des écosystèmes et de leur biodiversité après désimperméabilisation: conseils, suivis scientifiques, génie écologique...

Contact

Lucas BIAIS

Responsable d'antenne Aveyron - Chargé de missions flore/habitats

Ligne directe : 05 81 55 82 82 / Mobile : 06 21 52 97 55



Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie

Périmètre d'intervention

Région Occitanie

Principales missions de la structure

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale
- L'accompagnement des porteurs de projet

En savoir plus : <https://www.arb-occitanie.fr/>

Comment je peux accompagner votre projet ? Quelle plus-value à me solliciter ?

- Mise en réseau des acteurs qui agissent sur ces thématiques (collectivités, paysagistes, écologues, associations naturalistes...).
- Transmission de retours d'expériences, comme par exemple avec le réseau des Territoires engagés pour la nature (TEN - lien : <https://www.arb-occitanie.fr/sengager/territoires-engages-pour-la-nature/>) ou encore l'enquête biannuelle Biodiv'Act qui recense les communes qui mènent des opérations de désimperméabilisation/ végétalisation en Occitanie.
- Mise à disposition d'outils techniques et opérationnels, comme par exemple le guide « Plantons local en Occitanie » : https://www.arb-occitanie.fr/wp-content/uploads/2023/07/planton_local_hd_web.pdf
- Apports d'éléments spécifiques sur les Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature (SAFN) à la fois techniques, scientifiques, retours d'expériences (lien : <https://www.arb-occitanie.fr/action/ladaptation-au-changement-climatique/>).

Contact

Alice ARNAU - SAFN - alice.arnau@arb-occitanie.fr

Pierre BIEUZEN - Urbanisme opérationnel et nature en ville -

pierre.bieuzen@arb-occitanie.fr - 07 86 71 71 55

Périmètre d'intervention

Bassin hydrographique Adour-Garonne couvrant les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et une partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes - 117 650 km²

Principales missions de la structure

Créées par la loi sur l'eau de 1964, les agences de l'eau sont des établissements publics de l'Etat. Elles assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

4 grandes priorités :

- gérer et partager les ressources en eau ;
- restaurer les milieux aquatiques, leur fonctionnement naturel et la biodiversité ;
- garantir le bon état des eaux en réduisant les pollutions de toutes origines et par temps de pluie ;
- agir pour préserver et restaurer la qualité et les habitats naturels des eaux côtières.

1 enjeu fort : l'adaptation au changement climatique

Pour anticiper les conséquences du changement climatique, les agences se sont dotées d'un plan d'adaptation et y consacrent déjà plus de 40% de leurs aides de 2019 à 2024.

Comment je peux accompagner votre projet ? Quelle plus-value à me solliciter ?

- savoir-faire dans l'accompagnement de proximité des collectivités et des acteurs économiques et non économiques
- expertise des enjeux de l'eau sur les territoires
- aides financières et appels à projets pour financer des projets territoriaux prioritaires, faire converger enjeux environnementaux et développement des territoires, susciter des actions encourageant la résilience des territoires au changement climatique, promouvoir l'innovation

Contact

Bruno Selas - bruno.selas@eau-adour-garonne.fr - 05 65 75 56 02